

**C 03/2025**

Vevey, le 10 mars 2025

## **Point de situation sur la maison de quartier Bel-Air**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une sollicitation de la part d'une citoyenne veveysanne, au sujet de la pose d'une rampe d'accès à l'espace Bel-Air, située à la rue du Nord 12, la Municipalité saisit cette opportunité pour faire un point de situation sur cette maison de quartier gérée depuis 2021 par le Service de la cohésion sociale.

### **Gestion et fonctionnement des locaux**

La maison de quartier Bel-Air propose une large gamme d'activités aux habitants et habitantes du quartier de Plan-Dessus et de la ville en général. Ces activités, organisées par des associations ou des collectifs, s'adressent aux enfants, aux adultes et aux seniors.

En tout, neuf associations ou collectifs offrent seize activités réparties sur la semaine. En outre, des animations ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, et de nombreuses réservations sont faites pour des réunions de comité ou des assemblées générales de diverses associations. Enfin, les veveysannes et veveysans peuvent réserver gratuitement l'espace Bel-Air un samedi par an pour des événements privés tels que des anniversaires, des réunions de famille ou autres festivités. La maison de quartier Bel-Air est donc très sollicitée, surtout les après-midis et les soirées. Toutes les réservations se font auprès du Service de la cohésion sociale.

Ce dernier, qui occupe et loue ces locaux depuis une vingtaine d'années à la gérance Naef, a pris conscience, depuis longtemps déjà, des défis d'accessibilité auxquels pourraient faire face les personnes à mobilité réduite. En effet, l'entrée de la maison de quartier, avec ses marches, pose un obstacle pour les personnes utilisant des poussettes et pour celles en fauteuil roulant.

Il y a cinq ans, pour remédier à cette situation, le Service avait étudié la possibilité d'installer une rampe d'accès PMR. En septembre 2020, l'agence immobilière avait été contactée afin d'explorer une collaboration pour partager les coûts de cette installation, en vertu de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes porteuses de handicap (LHand) et du règlement en vigueur sur l'aménagement du territoire (RLATC). Malheureusement, malgré plusieurs relances et propositions, le Service n'avait pas reçu de réponse favorable de la part du propriétaire et le projet fut abandonné.

### **Perspectives**

Face à cette situation persistante, le Service de la cohésion sociale vise à trouver une solution plus simple et moins onéreuse : l'installation d'une rampe d'accès amovible. Cette solution permettra non seulement d'améliorer l'accès pour les personnes utilisant des poussettes, mais aussi de faciliter l'entrée pour celles en fauteuil roulant, avec l'aide d'une tierce personne.

L'équipe du Service de la cohésion sociale est déterminée à trouver des locaux plus adaptés et inclusifs pour la maison de quartier, afin d'assurer que chacune et chacun puisse participer pleinement aux activités et services offerts. La Municipalité explore déjà des pistes et tiendra informée le Conseil communal des futures concrétisations. A cette occasion, elle remercie toutes les personnes impliquées collectivement et personnellement pour faire vivre l'espace Bel- Air.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 10 mars 2025

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  
Secrétaire adj.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf

Annexes :

1. Programme des activités régulières de la maison de quartier Bel-Air (non exhaustif)
2. Charte de la maison de quartier Bel-Air
3. Contact pour les réservations

# ESPACE BEL-AIR

## ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

### LUNDI

#### 15h45 à 17h45 - Tremplin

Aide aux devoirs et animation gratuites pour les enfants (de 5 à 15 ans)

#### 19h à 21h - Groupe de danses folkloriques 13 étoiles

*les premiers lundis du mois*

Groupe de danse folklorique valaisan

### JEUDI

#### 9h45 à 11h15 - Tai-chi

Association Troc Savoirs

#### 15h45 à 17h45 - Association Tremplin

Aide aux devoirs et animation gratuites pour les enfants (de 5 à 15 ans)

#### 19h à 21h - Association multiculturelle d'Anatolie

Atelier de musique, promotion de la culture et renforcement des liens parmi la population anatolienne

### MARDI

#### 9h45 à 10h45 - Cours de Gym-Danse

Association Troc Savoirs

#### 10h à 12h - Aquarelle

*1ers et 3èmes lundis du mois*

Association Troc Savoirs

#### 15h45 à 17h45 - Tremplin

Aide aux devoirs et animation gratuites pour les enfants (de 5 à 15 ans)

#### 18h30 à 20h - Yoga Stretching ou Yoga du rire

*une semaine sur deux*

Association Troc Savoirs

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Ville de Vevey



### MERCREDI

#### 10h à 11h30 - Danse des 7 énergies

Association Troc Savoirs

#### 10h à 12h - Tricot et crochet

*2èmes et 4èmes mercredis du mois*

Association Troc Savoirs

#### 14h00 à 17h - Tremplin

Aide aux devoirs et animation gratuites pour les enfants (de 5 à 15 ans)

### VENDREDI

#### 10h à 12h - Association du musée des contes et récits

Ateliers de lecture et de conversation en français. Tout public, dès tout petit.

#### 16h à 17h15 /17h30 à 19h - Cours de théâtre "Les planches"

Cours de théâtre pour les enfants + les 1ers vendredis du mois de 19h à 20h cours pour adultes avec Troc Savoirs

#### 19h30 à 22h - Association les 3 soleils

*une fois par mois*

Club de jeu de rôle pour débutant.es et joueur.ses confirmé.es !

# Charte de l'Espace Bel-Air

En tant qu'utilisateur.ice.s de cet espace, nous vous prions de bien vouloir respecter les principes suivants :

# 1

## Respecter les autres

Adopter un comportement respectueux envers toutes les personnes présentes.

Aucun comportement discriminatoire – raciste, sexiste, homophobe, validiste, etc. – n'est accepté.



# 2

## Respecter le lieu

La propreté et le rangement sont l'affaire de toutes et tous. Merci de maintenir cet espace propre et rangé pour le bien-être collectif (kit de nettoyage disponible dans l'armoire de la cuisine) ;

Rendre l'espace propre, tel que vous l'avez retrouvé

Ne rien laisser dans le lave-vaisselle

Ne pas laisser traîner de la nourriture au frigo

Trier vos déchets

Respecter les affaires des autres

La fumée est interdite dans les locaux. Il en va de même pour toute consommation de produits illicites dans les locaux et dans leur entourage immédiat.



# 3

## Respecter les horaires et le voisinage

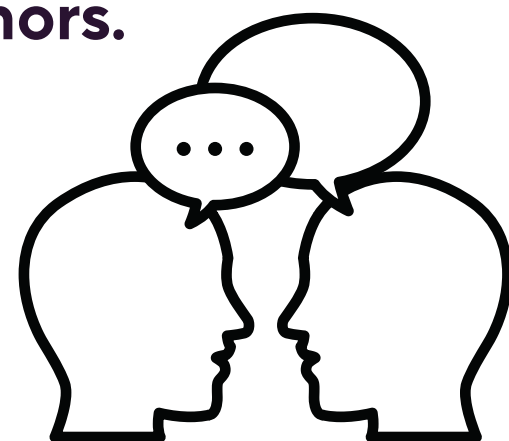
Respecter les horaires d'utilisation de l'espace ;

Lundi à vendredi : entre 8h30 et 22h00

Samedi : entre 8h30 et 21h00

(Dimanche : entre 10h00 et 21h00)

Respecter le voisinage en faisant attention au volume sonore, notamment lorsque vous êtes dehors.





Ville de Vevey  
Service de la cohésion sociale  
Rue du Simplon 14  
1800 Vevey

Bonjour et bienvenue à la Maison de quartier « L'Espace Bel-Air »,

Pour toutes questions relatives à la Maison de quartier ou si vous souhaitez faire une **réservation privée (uniquement les samedis)**, nous vous invitons à prendre contact avec notre Service par écrit ou par téléphone aux coordonnées suivantes :

**Tél. :**           **021.925.53.18**

**Courriel :**       **cohesion.sociale@vevey.ch**

Nos locaux sont également ouverts du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, ou sur rendez-vous l'après-midi, à la rue du Simplon 14, 1<sup>er</sup> étage.

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires sur notre site internet à l'adresse suivante : **<https://www.vevey.ch/vivre-vevey/integration/maisons-de-quartier>** ou en scannant le code QR ci-dessous :



Avec nos meilleures salutations,

Le Service de la cohésion sociale

**Courrier :** Ville de Vevey  
Service de la cohésion sociale  
Secrétariat  
Rue du Simplon 14  
1800 Vevey

**Horaires :** 08h00 – 12h00 ou sur rendez-vous  
Tél. : +41 21 925 51 84  
**Courriel :** [cohesion.sociale@vevey.ch](mailto:cohesion.sociale@vevey.ch)